

## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



## **EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER**

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

10/11/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

**IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE** 

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE: CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES:

20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS

13127 VITROLLES

Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013C0679

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation FE-497-SF (F)

20/03/2019

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 20/03/2019

Marque

Désignation commerciale

NISSAN

NP300 NAVARA

(1) N° dans la série du type (VIN)

VSKBTND23U0121389

(5) Catégorie internationale N1G

Genre CTTE

Type/CNIT

Énergie

N1GNSSCT035J510

GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

119324

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

11/09/2025

25103376

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible AV 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle

4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

ARD

4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Catadioptre défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée ARG

5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu AVD 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté ARG

5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est

atteint AVG, ARD, AVD, ARG

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact AVG, AVD

Défaillances mineures :

2.7.1.a.1. RIPAGE: Ripage excessif

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT): Mauvaise orientation

horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARG 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé AVG. AVD

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018: 20/12/2023: 92355 km / 15/02/2024: 97194 km

## MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

**AVANT** 

G

ARRIERE

+23.5 m/km

D

Dissymétrie suspension (≤ 30%) :

1 %

3 %

Forces verticales:

Ripage (-8 à +8 m/km) :

1147 daN

913 daN

D

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.51 m-1)

C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-1.2 %

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %

-40%